



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 08 mars 2024 à 18h

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - applicable à compter du 1er juillet 2022).

N° d'ordre	Référence et objet de la délibération	Décision
1	Délib. n° 10/2024 - Débat d'orientation budgétaire et approbation du rapport d'orientation budgétaire de la commune de Boulouparis pour l'exercice 2024	Approuvée

Affiché en mairie le 11/02/2024 et publié sur le site internet de la commune (www.boulouparis.nc)

